



AVIS IMPORTANT

Pour le département de la Drôme, le tarif 2021 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 7 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à **1,91€** par mm/col de 40 signes et à **un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions.**

Annonces administratives

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à :
 - une demande d'Autorisation Environnementale Unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - AEU-ICPE
 - une demande de permis de construire en vue d'implanter une plateforme logistique présentée par la SNC LIDL
 sur la commune de DONZÈRE

Par arrêté en date du 20 octobre 2021, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du **lundi 22 novembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclus.**

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, rubriques n°1450.1 (Emploi ou stockage de solides inflammables...), n°1510.1 (Entrepris couverts de stockage de matières ou produits combustibles...), n°4801.1 (Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalté, brais et matières bitumineuses...).

La décision du Préfet de la Drôme susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une Autorisation Environnementale Unique tenant lieu d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les Installations Classées, assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Le Maire de la commune de DONZÈRE est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire. A l'issue de la procédure, il pourra accorder ou non le permis de construire, au titre du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Pascal ZINGRAFF, Sous-Préfet, retraité. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique environnementale unique, comprenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage et de la commune à cet avis et le dossier de permis de construire, est disponible en mairie de DONZÈRE, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuilletés non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Lentier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drôme.gouv.fr rubrique AOEPE Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de DONZÈRE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drôme.gouv.fr rubrique AOEPE Avis d'Ouverture d'Enquête Publiques - espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de DONZÈRE 10 rue Frédéric Mistral BP 27 26290 DONZÈRE, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- par courriel : pref-consultation-enquete-publique1@drôme.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête unique. Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en Préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage et de la commune à cet avis, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drôme.gouv.fr rubrique AOEPE - espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de DONZÈRE, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km sont : DONZÈRE, MALTAVERNE, LES GRANGES-GONTARDES.

Les communes concernées au titre des appellations d'origines contrôlées sont DONZÈRE, MALTAVERNE, LES GRANGES-GONTARDES.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de DONZÈRE :

- le mardi 23 novembre 2021 de 09h00 à 12h00
 - le samedi 4 décembre 2021 de 09h00 à 12h00
 - le jeudi 16 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
 - le mercredi 22 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
- M. Fabien GROS-COISSY, Responsable Technique, SNC LIDL, 72 Avenue Robert Schuman, CS802272, 94533 RUNGIS CEDEX 1 Téléphone : 07 77 32 30 31, Courriel : FABIEN.GROS.COISSY@lidl.fr
- Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dé-finies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.*



Un seul numéro pour les annonces légales dans toute la France : 04 75 86 20 09

Avis divers

suite à la fusion-absorption du 12/12/2020 de la société **BROSSETTE**, SAS au capital de 6 870 550 €, size 4, quasi des Etroris, 69005 LYON, RCS LYON 323 376 814 par la société **DISTRIBUTION SAINTAIRE CHAUFFAGE**, SAS au capital de 17 556 800 €, size 2, avenue des Charmes, ZAC du Parc Alata, 60550 VERNEUIL-EN-HALATTE, RCS COMPIEGNE 572 141 885, la convention de location-gérance du 31 octobre 2014 a été résiliée de plein droit sur l'établissement situé 13, rue Joseph Marie Jacquard, 26000 VALENCE.

Pour avis 2177007

RECTIFICATIF à l'annonce publiée dans Drôme Hebdo Peuple Libre du 01/07/2021 concernant **HABITAT ECONOMIE EXPERTISE**. Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés du 3 mai 2021, rectifié, que la modification de l'objet social est annulée et reste donc inchangé soit : « Toutes prestations de sous-traitance de travaux de rénovation du bâtiment ». Le reste est inchangé.

Le Président, 2177352

L'ALHAMBRA
 SARL au capital de 10 000 €
 Siège : 84, Rue Faventines, 26000 VALENCE
 852 552 033 RCS ROMANS

L'AGE du 24/09/21, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Mention inscrite au RCS.

2177191

RECTIFICATIF à l'annonce publiée dans Drôme Hebdo Peuple Libre du 16/09/2021 concernant **EPICERIE DE LA CHAMBERLIERE** : Il fallait lire : « Acte en date du 26/10/2021 » à la place du « 01/09/2021 » et « Siège social : 5 Rue Simone Signoret, 26000 VALENCE » à la place de « 1 Rue Simone Signoret, 26000 VALENCE ».

2177294



En vente le Jeudi

Avis relatif aux personnes

Mathieu ROUX & Jean-Philippe JULLIANT
 Notaires associés
 30 av. Jean Jaurès
 26240 SAINT-VALLIER

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
 Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30/05/2015, Madame Colette Marquerite JOUVET, en son vivant retraitée, demeurant à VALENCE (Drôme) 2, rue de la Charce, née à BEAUMONT-LES-VALENCE (Drôme) le 11 janvier 1932, décédée à VALENCE (26000) (FRANCE) le 17 juin 2021,

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine PEROT, notaire à BOURG-LES-VALENCE (Drôme) 54 avenue Jean Jaurès, le 26 août 2021, et d'un acte complémentaire reçu par le dit notaire le 22 octobre 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Philippe JULLIANT, notaire à SAINT-VALLIER (26240) 30 avenue Jean Jaurès, référence CR-PCEN : 26029, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de VALENCE de l'acte contenant contrôle de la saisine des légataires universels.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

2177245

Dissolution clôture

LE SAINT MAURICE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 000 €
 Siège social :
 Quartier Chabran, 26460 TRUJANS
siège de liquidation : M. DAME Raymond
 187 rue St Roch, 73480 LANSEVILLARD
 RCS ROMANS 809 558 026

Pour avis 2177007

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2021 a : M. DAME Raymond 187 rue St Roch, 73480 LANSEVILLARD, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Patricia BALDUCCI, demeurant Le Chabran, 26460 TRUJANS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur 2177006

MACONNERIE
PAGLIAROLI FRERES
 SARL au capital de 7 622,45 euros
 Siège social : Rue des Horts,
 26310 LUC-EN-DIOIS
 403 555 006 RCS ROMANS

L'AGE du 07/10/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé comme liquidateur M. Pascal PAGLIAROLI, dnt Quartier Eguliot, 26150 SAINTE-CROIX, pour toute la durée de la liquidation et a fixé le siège de la liquidation rue des Horts, 26310 LUC-EN-DIOIS. La correspondance devra être envoyée à cette adresse ainsi que la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de ROMANS, en annexe au RCS.

2177293

SAPENVERT

SARL au capital de 500 €
siège social : 365 rte d'Anneyron, 26270 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
848 849 543 RCS de ROMANS-SUR-ISERE

Le 30/09/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2021. Radiation au RCS de ROMANS-SUR-ISERE.
2177143

JM PARTICULIER

SARL en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation :
3 Impasse de la Lolive, 26260 CLERIEUX
RCS ROMANS 847 549 441

L'Assemblée Générale réunie le 31 Mai 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame MARCO Jocelyne demeurant 3 Impasse de la Lolive, 26260 CLERIEUX de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur 2176953

LE TIM'S KFE 2

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1 000 €
siège social : 30 AVENUE DU MIDI 26450 CHAROIS (Drôme)
882 666 316 RCS ROMANS

D'un procès-verbal des associés du 15/09/2021, il résulte que :
 - L'Assemblée générale des associés du 15/09/2021, après avoir entendu le rapport de Christelle GEMMAN liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
 - Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de ROMANS.

Pour avis, la Liquidatrice 2177182

SCI DEMI-UNION

SCI au capital de 1 000 €
Siège : Route d'Espeluche 26200 MONTEILMAR
RCS ROMANS-SUR-ISERE 500 603 725

L'AGE du 26/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Robert DEBEAUD, Chemin de Guionette - 26200 MONTEILMAR, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés GTC de ROMANS, en annexe au RCS.
2177049



CONTACT

ANNONCES LEGALES

Véronique FIAT

7, avenue de Verdun - BP 116
 26001 VALENCE Cedex

Tél. : 04 75 86 20 09
Fax : 04 75 86 20 02

annonces.legales@drôme-hebdo.fr

MACONNERIE

PAGLIAROLI FRERES

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros
Siège social et de la liquidation :
rue des Horts - 26310 LUC-EN-DIOIS
403 555 006 RCS ROMANS

Le 07/10/2021, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pascal PAGLIAROLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de ROMANS, en annexe au RCS.
2177292

SCI WELPIMMO

le 07.10.2019, l'AGE de
 Capital 690 000 €, 15 la mochatte - 26110 NYONS, RCS 499 478 782 ROMANS décide la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date, est nommé liquidateur CLAUDINE DE VOS sis WELPENANGANG 9B 9030 GENT et fixe le siège de liquidation à cette même adresse. RCS ROMANS.
2175807

SCI CAMADES

SCI en liquidation au capital de 1 000 €
Siège : 20 ch. des Fourches 26200 MONTEILMAR
RCS ROMANS 799 097 935

L'AGE du 30/09/21 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/21 et sa mise en liquidation amiable. Carl POTREAU demeurant 20 ch. des Fourches, 26200 MONTEILMAR est nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de liquidation est fixé au siège, adresse où tous actes et correspondance devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de ROMANS, en annexe au RCS.
2176968



7 avenue de Verdun - BP 116
 26001 Valence cedex - Tél. 04 75 86 20 00
www.drôme-hebdo.fr
redaction@drôme-hebdo.fr

PEUPLIÈRE est édité par la SAS H.C.R (Hédonadaires catholiques régionaux), siège social
 18 bis, rue Lalande 01003 Bourg-en-Bresse
 Tél. 04 74 23 90 50, au capital de 548 921,40 €. Durée 50 ans.

Associé :
Sogamedia

Président :
Jean-Pierre DE KERRAOLU,
 Directeur, Rédacteur en chef :
Nicolas BERNARD

Publicité locale :
Tél. 04 75 86 20 00
publicitee@drôme-hebdo.fr

Publicité nationale :
Espace PHR,
72, rue d'Hauteville, 75010 Paris
Tél. 01 45 23 44 10

Abonnement an :
 papier - **74 €** - numérique - **57 €**

Commission paritaire : n° 1122 C 79761
 ISSN: 0242-4533
 Impression : DIGITARINT,
 Avesnes-sur-Hélopes.

Origine du papier :
France / Norvège

Certification Papier produit à partir de fibres FSC®
 (Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement). Prot. : **0.022**

Annonces administratives

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à :

- une demande d'Autorisation Environnementale Unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - AEU-ICPE
 - une demande de permis de construire
- en vue d'implanter une plateforme logistique présentées par la SNC LIDL sur la commune de DONZÈRE

Par arrêté en date du 20 octobre 2021, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du **lundi 22 novembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclus**.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, rubriques n°1450.1 (Emploi ou stockage de solides inflammables...), n°1510.1 (Entrepôts couverts de stockage de matières ou produits combustibles...), n°4801.1 (Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalté, brais et matières bitumineuses...).

La décision du Préfet de la Drôme susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une Autorisation Environnementale Unique tenant lieu d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les Installations Classées, assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Le Maire de la commune de DONZÈRE est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire. A l'issue de la procédure, il pourra accorder ou non le permis de construire, au titre du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Pascal ZINGRAFF, Sous-Préfet, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique environnementale unique, comprenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage et de la commune à cet avis et le dossier de permis de construire, est disponible en mairie de DONZÈRE, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et parappé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drôme.gouv.fr/rubrique/AOEP_Avis_d'Ouverture_d'Enquete_Publique - espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de DONZÈRE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drôme.gouv.fr/rubrique/AOEP_Avis_d'Ouverture_d'Enquetes_Publiques - espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de DONZÈRE, 10 rue Frédéric Mistral BP 27 26290 DONZÈRE, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique1@drôme.gouv.fr avec mention en objet de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête unique.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte. Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage et de la commune à cet avis, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drôme.gouv.fr/rubrique/AOEP - espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de DONZÈRE, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km sont : DONZÈRE, MALATAVERNE, LES GRANGES-GONTARDES.

Les communes concernées au titre des appellations d'origines contrôlées sont DONZÈRE, MALATAVERNE, LES GRANGES-GONTARDES.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de DONZÈRE : - le **mercredi 23 novembre 2021 de 09h00 à 12h00**

- le **samedi 4 décembre 2021 de 09h00 à 12h00**

- le **jeudi 16 décembre 2021 de 14h00 à 17h00**

- le **mercredi 22 décembre 2021 de 14h00 à 17h00**

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Fabien GROS-COISSY, Responsable Technique, SNC LIDL, 72 Avenue Robert FABREN, GROS_COISSY@lidl.fr

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.

21777440

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de PONSAS

Aménagement du Rivieroles à Ponsas

Projet présenté par la Communauté de Communes Porte DrômArdeche

Par arrêté en date du 14 octobre 2021, une enquête publique environnementale relative à une Autorisation Environnementale Unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (AEU-IOTA) comprenant une autorisation au titre de la loi sur l'eau et une autorisation de défrichement concernant le projet susvisé est prescrite, sur la commune de PONSAS.

Cette enquête publique environnementale, d'une durée de 19 jours consécutifs, se déroulera du **vendredi 19 novembre 2021 au mardi 7 décembre 2021 inclus**.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : M. BOUCHET Patrice, Communauté de Communes Porte DrômArdeche, 2 rue François Barré-Sinoussi, ZA les Iles - BP4, 26241 SAINT-VALLIER Cedex.

Téléphone : 04 27 45 20 61 Courriel : p.bouchet@portededromardeche.fr

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre, à l'issue de la déclaration de projet de l'organe délibérant, l'Autorisation Environnementale Unique comprenant l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et l'autorisation de défrichement, du projet susvisé. Au titre de la loi sur l'eau, le projet relève des rubriques 3.1.2.0 (OTA conduisant à modifier le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur susceptible d'être supérieure à 100m) et 3.1.5.0 (OTA dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères à brochet avec une destruction susceptible de dépasser 200m² de frayères).

Monsieur Jean-Marie TAREY, Officier de Gendarmerie, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'incidence et la décision de l'Autorité Environnementale qui dispense le projet d'étude d'impact à l'issue d'un examen au cas par cas est disponible en mairie de PONSAS, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et parappé par le commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de PONSAS, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drôme.gouv.fr/rubrique/AOEP_Avis_d'Ouverture_d'Enquete_Publique - espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de PONSAS. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de PONSAS, 35 montée du Capitain 26240 PONSAS, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique3@drôme.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte. Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drôme.gouv.fr/rubrique/AOEP_Avis_d'Ouverture_d'Enquetes_Publiques - espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en Préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de PONSAS, aux jours et heures suivants :

- le **vendredi 19 novembre 2021 de 15h00 à 18h00**

- le **mardi 30 novembre 2021 de 15h00 à 18h00**

- le **mardi 7 décembre 2021 de 15h00 à 18h00**

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis d'enquête publique, la décision de l'Autorité Environnementale qui dispense le projet d'étude d'impact à l'issue d'un examen au cas par cas puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet des services de l'État en Drôme www.drôme.gouv.fr/rubrique/AOEP_Avis_d'Ouverture_d'Enquetes_Publiques, espace « procédure ».

Les copies de rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairie de PONSAS, ainsi qu'à la Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.

2176737

MAIRIE DE

GRANGES-LES-BEAUMONT

Délibération en date du 16 novembre 2021 instaurant le droit de préemption urbain. Elle sera affichée en mairie pendant 1 mois.

2179050



COMMUNE

DU GRAND SERRE

Approbation de la révision du Plan local d'Urbanisme et Instauration du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 09 novembre 2021, le Conseil Municipal de la commune du Grand-Serre a décidé :

- D'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- D'appliquer, en vertu des articles L211-1 et R211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la totalité des zones U et AU figurant au Plan Local d'Urbanisme,
- De donner délégation au Maire, conformément à l'article L.2122.22 15° du Code général des collectivités territoriales pour l'exercice du DPU sur le périmètre retenu.

Ces délibérations ainsi que les documents s'y rattachant sont tenus à la disposition du public.

- à la Mairie du Grand-Serre

- à la Préfecture de la Drôme

Un exemplaire des délibérations est affiché en Mairie.

Le Maire, Agnès GENTHON
2179150

BEAUCHASTEL

Village de Serres Ardèche

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

Organisme acheteur : Mairie de BEAUCHASTEL
N°272 Route basse ville
07800 BEAUCHASTEL

Type de procédure : Procédure adaptée. Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour aménagement d'espace public - vieux village

La mission est constituée des éléments suivants :

- Avant-projet (AVP),
- Etudes de projet (PRO),
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Visa des études d'exécution et de synthèse (VISA),
- Etude d'exécution (EXE),
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET),
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parafix achèvement (AOR).

Critères d'attribution des offres :
- Qualité de l'offre : 60%
- Prix de la prestation : 40%
Durée prévisionnelle du marché : 34 mois

Visite obligatoire
Date limite de réception des offres : LE 17/12/2021 A 12H00
Date d'envoi du présent avis à la publication : LE 19/11/2021

2179266

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Drôme Hebdo

Peuple Libre

Vous recherchez une formule à la carte ?

Un accompagnement personnalisé

Une formation gratuite sur votre lieu de travail

Notre proposition

Pour toutes procédures, une plate-forme nationale, sur un profil acheteur personnalisé

www.drôme-hebdo.fr
rubrique marchés publics

Contactez-nous au

04 75 86 20 00 ou 06 78 42 35 73

mail : vfafat@drôme-hebdo.fr

Vous voulez en savoir plus ?



